

Rapport annuel  
2004-2005



**Ordre professionnel  
des technologistes médicaux du Québec**





Vision

**Associé du diagnosticien**

Mission

**Faciliter et fiabiliser**

**les diagnostics médicaux**

## Table des matières

- ① Gouvernement du Québec • Conseil exécutif
- ② Le Bureau de l'Ordre 2004 • 2005
- ③ Renseignements généraux
- ④ Énoncé de la mission de l'Ordre
- ⑤ Informations statistiques au 31 mars 2005
- ⑥ Rapport de la présidente
- ⑨ Rapport d'activité
- ⑩ Renseignements généraux
- ⑪ Nos interventions
- ⑫ Nos activités avec certains de nos partenaires
- ⑭ Nos activités par comité
- ⑯ Inspection professionnelle
- ⑰ Normes de la pratique
- ⑱ Développement professionnel
- ⑳ Congrès
- ㉑ Communications
- ㉒ États financiers

**M. Michel Bissonnet**  
*Président de  
l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'année terminée le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application du Code des professions du Québec.

**M. Yvon Marcoux,**  
Québec, juin 2005.

**M. Yvon Marcoux**  
*Ministre responsable de  
l'application du Code des  
professions*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application du Code des professions du Québec, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Présidente,  
**M.-Debbie Provencher,**  
**T.M.**

Montréal, juin 2005.

**M. Gaëtan Lemoyne**  
*Président  
Office des professions  
du Québec*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente,  
**M.-Debbie Provencher,**  
**T.M.**  
Montréal, juin 2005.

## Le Bureau se compose de 24 administrateurs dont vingt technologistes médicaux sont élus :

**Jean-Claude Boucher, T.M.**  
Bas-Saint-Laurent  
Gaspésie

**France Lavoie, T.M.**  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

**M.-Debbie Provencher, T.M.**  
*Présidente*  
Québec

**Laurent Bourque, T.M.**  
Québec

**Nathalie Rodrigue, T.M.**  
Québec

**Claudette Girard, T.M.**  
Québec

**Miriam Verville, T.M.**  
Mauricie—Bois-Francis

**Martine Beaupré, T.M.**  
Mauricie—Bois-Francis

**Bruno Houde, T.M.**  
Estrie

**Colette Flageol, T.M.**  
Montréal

**Samuel Caron, T.M.**  
Montréal

**Suzanne D. Dion, T.M.**  
Montréal

**Liette Tougas, T.M.**  
Montréal

**Richard Charette, T.M.**  
Montréal

**Stéphane Lemire, T.M.**  
Laurentides

**Francine Lanciault Lun, T.M.**  
Montérégie

**Diane Jarry Savard, T.M.**  
Montérégie

**Marjolaine Brault, T.M.**  
Outaouais

**Marcelle Latreille, T.M.**  
Nord-Ouest/Nouveau  
Québec

**Doris Masson, T.M.**  
Côte-Nord

### Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Origène Corriveau  
Johanne Fortier, c.a.  
Jacques Lachance  
Cécile Beaumont

### LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

**M.-Debbie Provencher, T.M.**  
*Présidente*

**Liette Tougas, T.M.**  
*Vice-Présidente*

**Richard Charette, T.M.**  
B.Comm., *Trésorier*

**Claudette Girard, T.M.**  
**Johanne Fortier, c.a.**

## Le siège social

### DIRECTION GÉNÉRALE

**Alain Collette, avocat**  
*Secrétaire et Directeur  
général*

**Manon Tanguay**  
*Secrétaire administrative*

### SERVICES PROFESSIONNELS

**Danielle Cousineau, T.M.**  
*Chargée de dossiers  
scientifiques et Secrétaire  
du Comité de discipline*

**Marie-France Gionet, T.M.**  
*Coordonnatrice de  
l'inspection professionnelle*

**France Lambert, T.M.**  
*Coordonnatrice  
du développement  
professionnel*

**Josée Lefrançois**  
*Secrétaire administrative*

### COMPTABILITÉ

**Denis Curley**  
*Jusqu'à février 2005,  
Technicien comptable*

**Diane Alain**  
*Depuis février 2005,  
Technicienne comptable*

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles.

À ceci s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- Effectuer des prélèvements ;
- Procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- Administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministre de l'Éducation à la suite d'études complétées en Technologie de laboratoire médical/Technologie d'analyses biomédicales, dans un des dix cégeps offrant ce programme. L'Ordre émet aussi un permis de technologiste médical exerçant en cytopathologie aux détenteurs du DEC en Technologie de laboratoire médical/Technologie d'analyses biomédicales et de l'Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) édicte que : « nul ne peut... utiliser le titre de «Technologiste Médical» ou de «Registered Technologist», ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation «Tech. Med.» ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales «T.M.» ou «R.T.» s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

Les procédures d'évaluation des demandes d'adhésion des candidats au titre de technologiste médical, d'inspection professionnelle et de discipline permettent de maintenir le niveau de compétence des membres et de s'assurer de leur probité.

Compte tenu de son statut à titre réservé, l'Ordre doit offrir des services particuliers à ses membres afin de favoriser un intérêt soutenu à l'adhésion.

La protection du public est une responsabilité sociale. L'importance du rôle des technologistes médicaux dans le diagnostic médical implique qu'autant les employeurs que le public seront informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical ainsi que des moyens pour les éviter.

En plus des interventions auprès de ses membres, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables, afin de développer et de maintenir des normes élevées en technologie médicale et de faire connaître la contribution possible de ses membres à l'amélioration des services offerts à la population.

L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.

L'Ordre développe des outils et des services d'information et de formation, qui visent à maintenir un niveau élevé de compétence des membres et qui favorisent leur ouverture face au développement de leur pratique professionnelle.

Dans un esprit de respect et de partenariat avec les autres professions, l'Ordre protège le public. La mission sera réalisée grâce à l'implication des technologistes médicaux et du personnel de l'Ordre.

## **Vision et mission de la profession**

Dans le cadre des travaux de planification et de développement, le Bureau de l'Ordre a adopté la vision et la mission suivante de la profession :

Vision **Associé du diagnosticien**  
Mission **Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux**

# Informations statistiques au 31 mars 2005

<b>INSCRITS AU TABLEAU</b>	<b>04/05</b>	<b>03/04</b>
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	246	243
Saguenay-Lac-Saint-Jean	178	131
Québec	605	581
Mauricie–Bois-Francs	256	204
Estrie	182	168
Montréal	1348	1271
Laurentides	274	259
Montérégie	381	329
Outaouais	130	127
Nord-Ouest/Nouveau Québec	140	122
Côte-Nord	69	64
Hors Québec	22	21
<b>Total:</b>	<b>3831</b>	<b>3520</b>
Détenteurs d'un permis exerçant en cytopathologie uniquement et inscrits au Tableau	26	40
Détenteurs d'un permis temporaire inscrits au Tableau (Charte de la langue française)	2	5
Radiés du Tableau pour non-paiement de la cotisation	333	254
Abonnés au service d'information	21	57
Inscrits au registre des étudiants	461	388

La cotisation annuelle doit être payée le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. L'adhésion au programme d'assurance responsabilité professionnelle, offert par l'Ordre, est obligatoire. En 2004-2005, la cotisation annuelle était de 205 \$. En 2005-2006, elle sera de 215 \$. La T.P.S. et la T.V.Q. s'appliquent à la cotisation.

De plus, pour être inscrits au Tableau, les membres doivent payer leur contribution au financement des dépenses de l'Office des professions du Québec.

L'abonnement au service d'information professionnelle est au coût de 30 \$ (plus taxes). Les abonnés, tout comme les étudiants inscrits au registre, ne sont pas inscrits au Tableau.

## Comme professionnels, nous avons de nombreux défis !

Nous sommes conscients que nous, technologistes médicaux, intervenons directement sur le diagnostic médical afin de faciliter celui-ci. Que notre intervention à titre de collaborateur essentiel assure la fiabilité des résultats d'analyses.

Nous devons donc tout mettre en œuvre afin d'assurer au public cette quiétude quant à un résultat représentant leur état de santé. C'est donc cette optique qui doit guider toutes nos interventions.

Cette année, nous avons déployé beaucoup d'énergie afin d'arrimer la raison d'être de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux et les enjeux de la profession. Plusieurs personnes, impliquées ou non au sein de notre organisation, ont été sollicitées : membres des comités et membres de l'Ordre, le personnel du siège social ainsi que des firmes externes. Tous ont contribué et contribueront encore cette année, afin de pouvoir consolider notre vision du futur, en lien avec notre plan directeur.

Dans le suivi de la mise en application des nouvelles dispositions du Code des professions, le règlement qui a mis fin à la clause grand-père concernant les personnes pouvant exercer l'activité reliée aux prélèvements, est entré en vigueur en septembre dernier. Maintenant les personnes admissibles à notre ordre professionnel doivent donc en être membre pour effectuer des prélèvements.

De plus, les professionnels qui administrent des substances et des médicaments doivent avoir complété le cours prévu en pharmacologie depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

L'application des règlements et l'impact de la mise à jour du Code des professions permettront d'assurer un plus grand encadrement de la profession, ce qui aura un impact positif sur notre perspective, entre autres, en inspection professionnelle. Ainsi, nous serons à même de pouvoir intervenir auprès de plus de membres et de couvrir plus de services où se réalisent des activités de laboratoire. De plus, les normes de pratique en vigueur pour les T.M. seront diffusées à plus grande échelle et pourront par ailleurs être partagées dans un contexte d'interdisciplinarité.

Toute cette synergie comporte aussi d'autres ramifications vers les dossiers professionnels qui suivent leur cours. En ce qui a trait à la recherche d'une activité réservée, en lien avec notre champ d'activité « assurer la validité technique des résultats d'analyse biomédicale », tout semble laisser croire que nous pourrions passer à une autre étape. En effet, l'Ordre des chimistes du Québec qui est lui dans un processus d'application de sa propre loi, pourrait ainsi nous donner un coup de pouce dans notre démarche.





En ce qui concerne notre dossier en cytopathologie et en anatomopathologie, plusieurs éléments ont retardé l'échéancier que l'on s'était donné. Il n'en demeure pas moins qu'il est toujours priorisé et que je compte sur le travail en cours pour le porter plus loin dans la reconnaissance des activités effectuées dans ces deux disciplines.

Il ressort présentement des constats : entre autres, des besoins plus spécifiques dans les formations des professionnels qui exercent dans ces disciplines et l'autonomie dont disposent les cytotechnologistes dans la réalisation de leur activité, incluant l'émission de résultats sans supervision, en gynécologie. Nous croyons que les activités réalisées dans ces disciplines doivent être encadrées à l'intérieur du système professionnel. De plus, nous diffuserons notre position concernant les activités de prélèvement réalisées lors d'autopsies. Celles-ci étant reliées à un diagnostic médical, les professionnels effectuant ces activités devront être membres.

Nous avons regardé aussi le fonctionnement de l'organisation et plusieurs éléments interpellent les membres du Bureau des administrateurs. De concert avec le plan directeur, le budget disponible et la réalisation des différents comités, nous serons à même de préciser les priorités au cours des prochains mois. C'est donc dans cet esprit que nous révisons nos façons de faire.

Nous visons à améliorer nos communications avec les membres et nos partenaires et nous évaluons comment nous pouvons augmenter notre efficacité.

En suivi au plan directeur, après huit mois de travail, cinq comités ad hoc et le comité des communications ont déposé leurs recommandations. Ces points ont été diffusés en préassemblée générale et, par la suite, le seront au cours de la prochaine année en tournée régionale. Nous avons, parmi les recommandations, des éléments pour augmenter nos revenus, ce qui nécessitera une politique concernant les commandites. Des augmentations, au coût du marché, du prix de nos activités sont à prévoir.

Nous parlons de plus en plus des difficultés à assurer les remplacements de technologistes médicaux et du besoin d'assurer une relève future. La planification de la main-d'œuvre prévoit dès cette année un manque de finissants pour assurer les besoins dans la profession. Nous constatons qu'en période estivale et surtout en région, ce manque se fait déjà sentir. Malgré l'ouverture des cégeps à une augmentation du nombre d'étudiants dans leur cohorte, cela ne fait pas en sorte que les étudiants s'y inscrivent. Nous regardons les perspectives, nous consultons nos partenaires dans ce dossier et nous sommes à l'étude d'un projet d'« externat » ou de « candidats à la profession » afin d'assurer des services durant certaines périodes de l'année.

Le gouvernement vient d'émettre la directive concernant l'obligation de participer à un agrément pour les laboratoires. J'encourage les technologistes médicaux à participer au processus de façon active. L'Ordre suit de près les développements dans ce dossier et doit faire partie d'un comité à venir afin d'établir les éléments devant faire partie d'un agrément.

Ceci dit, de nombreux défis s'offrent à nous. Il faut saisir les occasions et, surtout, développer et maintenir nos compétences. Je souligne que les activités de développement professionnel doivent faire partie de notre cheminement de carrière. Nous avons développé et mis à jour plusieurs outils et nous envisageons l'élaboration d'un profil universitaire.

Nous voulons notre place et nous la prenons.

En terminant, je remercie toutes les personnes qui de près ou de loin travaillent de concert avec nous, afin de réaliser toutes nos activités et qui participent à la mise en commun d'une vision pour le futur de la profession, sans oublier tout le personnel du siège social qui supporte année après année nos réalisations.



*M. Debbie Provencher*

**M.-Debbie Provencher, T.M.**



2004 • 2005

## Bureau

Au cours de l'année 2004-2005, les membres du Bureau ont tenu cinq réunions régulières.

Lors de ces différentes réunions, ils ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, entre autres:

- Nomination de membres dans les différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers ;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables ;
- Imposition de stages de perfectionnement à six personnes avec limitation du droit de pratique ;
- Adoption du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre ;
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2006-2007 ;
- Adoption du plan directeur de réussite et du diagnostic organisationnel ;
- Adoption de la vision et de la mission de la profession ;
- Création de comités pour la réalisation du plan directeur de réussite et adoption des rapports soumis ;
- Approbation d'un emprunt pour le remplacement du parc informatique ;
- Adoption de la version mise à jour du document « Normes de pratique du technologiste médical » ;
- Adoption de la norme « Sang et produits sanguins labiles » (CAN/CSA-Z902-04) comme norme en médecine transfusionnelle et adoption de la norme ISO 15189 : 2003 à titre de document de référence ;
- Adoption d'une position sur la signature des rapports validés électroniquement ;
- Adoption d'une position concernant le projet d'attestation d'études collégiales en analyses biomédicales pour l'immigrant et le projet de formation en cytogénétique clinique après consultation du Comité de la formation ;
- Recommandation pour l'élaboration d'un règlement visant à encadrer la pratique des étudiants de 2<sup>e</sup> année qui veulent exercer la profession avant la fin de leurs études ;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec de la candidature de M<sup>me</sup> Suzanne Deschênes Dion pour le Prix Mérite du CIQ.

## Comité administratif

Au cours de ses 16 réunions, le Comité administratif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion régulière :

- Gestion financière de l'Ordre ;
- Nominations dans les différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions ;
- Adoption des recommandations du Comité d'admission concernant la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et l'émission de permis ;
- Adoption des recommandations du Comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale. Il y a eu cinq décisions approuvant 395 rapports ;
- Émission d'autorisation en regard du Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des technologistes médicaux ;
- Émission de dispense conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux ;
- Mise à jour du parc informatique ;
- Approbation de l'image graphique du calendrier 2005 et du congrès 2005 ;
- Suivi des dossiers concernant :
  - la mise en application des modifications au Code des professions du Québec ;
  - la réserve de l'activité consistant à « assurer la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique » ;
  - la pratique avancée en pathologie et en cytopathologie ;
  - les travaux de réalisation du plan de réussite ;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au Bureau.



## Formation

Nous avons participé au forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Nous avons soumis que l'enseignement collégial devait demeurer mais faire l'objet d'ajustements. Nous avons émis des réserves quant à l'accroissement de l'autonomie des cégeps et nous avons réaffirmé l'importance de la formation dans les programmes techniques.

Nous avons émis des recommandations visant entre autres à favoriser la collaboration et la communication entre les institutions d'enseignement, l'Ordre et les différentes instances. Nous avons recommandé que la réglementation soit assouplie pour permettre la mise en place de DEC à durée variable et la systématisation de la passerelle DEC-BAC pour les programmes techniques.

Nous sommes préoccupés concernant la formation peu accessible pour les personnes qui réintègrent la pratique, après une période plus ou moins longue, et qui doivent mettre à jour leurs connaissances.

## Règlement sur les ordonnances

Nous avons commenté le projet de règlement sur les ordonnances du Collège des médecins. Nous avons entre autres fait état de l'importance d'établir un délai maximal de validité d'une ordonnance et d'utiliser une double identification qui est unique au client.



# Nos activités avec certains de nos partenaires

## **Ordres professionnels**

Nous avons participé, avec des ordres professionnels du secteur de la santé, à l'organisation du cinquième colloque sur l'interdisciplinarité ayant pour thème « Projet de loi 90, avons-nous atteint la cible? ».

## **Conseil interprofessionnel du Québec**

L'Ordre participe, en tant que membre, aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec qui regroupe les ordres professionnels. Nous participons aussi aux activités des différents forums et comités.

## **Société Canadienne de Science de Laboratoire Médical**

Les réunions du Conseil des présidents, qui regroupe le président de la Société canadienne et les présidents des sociétés ou ordres provinciaux de chacune des provinces, ont permis l'échange d'information notamment sur la pénurie de main-d'œuvre, la place croissante des analyses hors laboratoire.

L'Ordre participe aussi aux comités canadiens des communications et de perfectionnement professionnel. Ces deux comités ont pour mandat de conseiller la Société et de suggérer des orientations nationales pour ces deux secteurs d'activités.

M<sup>me</sup> Yolanda Choquette, T.M., nommée par l'Ordre, a représenté le Québec au sein du Comité de certification de la Société jusqu'en janvier 2005. Cette fonction est maintenant assumée par M<sup>me</sup> Tabata Malo, T.M. Ce comité a entre autres pour mandat d'établir les standards nationaux de certification.





## Organisation de réglementation des autres provinces

Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se sont mis d'accord pour éliminer les barrières commerciales et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Cet accord a entre autres objectifs de permettre à tout travailleur qualifié, exerçant au Canada, d'avoir accès à des occasions d'emploi dans son domaine d'expertise partout au Canada. Selon l'accord, les pratiques en matière d'autorisation d'exercer doivent être fondées d'abord sur la compétence.

Les organismes réglementaires des provinces ont signé une entente en juillet 2001. L'Ordre est le seul organisme provincial en technologie d'analyses biomédicales qui n'exige pas la réussite de la certification canadienne comme condition d'émission de permis et d'inscription au Tableau. L'Ordre n'a pas pu signer l'entente.

En février 2005, nous avons fait une présentation sur le système professionnel en lien avec la formation, à nos homologues provinciaux, afin de relancer les discussions. Une rencontre de négociation est prévue à l'automne 2005.

## Association médicale canadienne

L'Ordre est commanditaire de l'Association médicale canadienne. À ce titre, nous participons aux visites d'agrément des programmes « Technologie de laboratoire médical - Technologie d'analyses biomédicales ». Nous participons aussi à la visite d'agrément de l'école offrant le programme « Attestation d'études collégiales en Cytologie ». À titre de commanditaire, nous participons aux assemblées annuelles et aux comités professionnels qui émergeront.

## Cégep

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le Cégep de Rosemont dans le but de mettre en place un programme intensif pour des candidats immigrants qui doivent compléter des cours exigés, en vue d'obtenir l'équivalence requise pour l'émission d'un permis. L'objectif est de démarrer ce programme dans les plus brefs délais.

## Syndic

*Syndic :*

**Daniel Boutin, T.M.**

*Syndic adjoint :*

**Sylvain Marchand, T.M.**

- Plaintes reçues : 7
- Plaintes portées devant le Comité de discipline : 0
- Dossiers en cours : 1
- Différend soumis à la conciliation ou à l'arbitrage : Nil.

## Comité de discipline

**Jean Pâquet, avocat**

*Président*

**Marie Lemieux, T.M.**

**Jean Dufault, T.M.**

*Membre substitut :*

**Gisèle Ouellette Lavoie, T.M.**

*Secrétaire:*

**Danielle Cousineau, T.M.**

Le comité n'a pas reçu de plainte.

## Comité de révision

**Rennes Basquiat**

**Edmond, T.M.**

**Louise Biron, T.M.**

**Maryse Nichols, T.M.**

*Représentants du public :*

**André Houle**

**Réjean Déry**

### MANDAT

DONNER À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI DEMANDE ET QUI A DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC DE NE PAS PORTER UNE PLAINTE.

Le Comité n'a pas reçu de demande.

## Comité de la formation

**Claudette Girard, T.M.**

*Présidente*

**Rennes Basquiat**

**Edmond, T.M.**

(jusqu'à décembre 2004)

**Miriam Verville, T.M.**

(depuis janvier 2005)

*Représentantes de la Fédération des Cégeps*

**Suzanne Malo**

**Marie Rousseau**

*Représentante du ministre de l'Éducation*

**Ghislaine Plamondon**

### MANDAT

EXAMINER, DANS LE RESPECT DES COMPÉTENCES RESPECTIVES ET COMPLÉMENTAIRES DE L'ORDRE, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL ET DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, LES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX.

LA QUALITÉ DE LA FORMATION S'ENTEND DE L'ADÉQUATION DE LA FORMATION AUX COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES À ACQUÉRIR POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

Le Comité a discuté du besoin croissant de professionnels. Il a recommandé au Bureau de l'Ordre d'adopter le projet de règlement sur l'équivalence de diplôme et de formation et d'émettre un avis favorable au projet « Attestation d'études collégiales (AEC) en analyses biomédicales » pour les candidats immigrants, préparé par le Cégep de Rosemont.

## Comité d'admission

**Brigitte Chevrier, T.M.**

*Présidente*

**Étienne Caron, T.M.**

**Gisèle Ouellette Lavoie, T.M.**

**Isabelle Rioux, T.M.**

Le mandat est d'étudier les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement. Il transmet ses recommandations au Comité administratif ou au Bureau selon le cas. Le Comité a tenu quatre réunions.

Au cours de l'année 2004-2005, 570 demandes d'émission de permis, de réinscription au Tableau après une absence d'inscription de plus de cinq ans ou d'équivalence de diplôme ont été étudiées par l'Ordre. Quarante-deux demandes d'émission de permis ou d'équivalence de diplôme ont été rejetées. Sept recommandations de stage de perfectionnement, avec limitation de pratique, ont été soumises au Bureau.

- Émission de permis : 335
- Émission de permis en cytopathologie : 2
- Émission de permis temporaire selon la Charte de la langue française : 0



## Comité d'inspection professionnelle

**Claire Papillon, T.M.**

*Présidente*

(jusqu'à octobre 2004)

**Diane Gingras, T.M.**

*Présidente*

(depuis novembre 2004)

**Lise Couture, T.M.**

*Secrétaire*

**Ludger Lambert, T.M.**

**Pierrette Taillefer, T.M.**

**Marilyn Leclerc Côté, T.M.**

(depuis novembre 2004)

### MANDAT

LE MANDAT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EST DE SURVEILLER L'EXERCICE DE LA PROFESSION PAR LES MEMBRES DE L'ORDRE, SUIVANT UN PROGRAMME DÉTERMINÉ. C'EST UN MÉCANISME DE PRÉVENTION DONT LE BUT EST D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN INFORMANT ET EN SUPPORTANT LE MEMBRE DANS SA PRATIQUE QUOTIDIENNE. C'EST UN MOYEN PRIVILÉGIÉ POUR LE SENSIBILISER À L'IMPORTANCE DE SON RÔLE ET DE SES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROFESSIONNEL.

### INSPECTEURS ET ENQUÊTEURS :

Lucie Blanchette, T.M.

Élaine Boivin, T.M.

Louise Boileau, T.M.

Guylaine Bouliane, T.M.

Suzanne Brousseau, T.M.

Lise Couture, T.M.

Céline Gauvin, T.M.

Diane Gingras, T.M.

Marie-France Gionet, T.M.

Ludger Lambert, T.M.

Kim Muckle, T.M.

Claire Papillon, T.M.

Pierrette Taillefer, T.M.

Régina Zver, T.M.

### INSPECTEURS :

Doreen Enright, T.M.

Claudette Girard, T.M.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

« La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche ».

Le Comité s'est réuni à cinq reprises totalisant neuf jours de réunion et a également tenu une réunion téléphonique. En plus de fournir de l'information et un appui professionnel aux technologistes médicaux, la pratique professionnelle de 428 membres a été vérifiée dans 27 établissements.



Les recommandations émises aux membres sont basées sur les Normes de la pratique du technologiste médical, les règles normatives adoptées par l'Ordre, les normes émises par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux ainsi que les règlements de l'Ordre.

**Les principales recommandations concernent les thèmes suivants :**

- Prélèvements et spécimens
- Analyses hors laboratoire
- Équipements et réactifs
- Techniques et protocoles
- Contrôle de la qualité
- Informatisation
- Rapports et dossiers
- Santé et sécurité
- Formation et relations avec les collègues

Dans le cadre de son programme de surveillance générale, le Comité a noté que les programmes informatisés des laboratoires, autres que cytologie et banque de sang, ne sont pas conçus pour permettre aux technologistes médicaux de signer les rapports qu'ils émettent. Cette tendance se généralise de plus en plus et contrevient à la réglementation de l'Ordre.

En 2005-2006, il y aura vérification de la pratique générale d'environ 400 technologistes médicaux exerçant tant dans des établissements privés que publics. Une réunion générale du service d'inspection est également au programme pour l'automne 2005.

**Lynda Godue, T.M.**  
*Présidente*

**Ross Thuot, T.M.**  
*Président*  
(Jusqu'à juillet 2004)

**Louise Beauséjour, T.M.**  
*Secrétaire*

**Suzanne Deschênes  
Dion, T.M.**

**Danielle Cousineau, T.M.**  
*Chargée de dossiers  
scientifiques*

## **SOUS-COMITÉ EN MICROBIOLOGIE**

**Lise Couture, T.M.**

**D<sup>r</sup> Jocelyn Delorme**  
*Médecin microbiologiste  
et infectiologue*

**Manon Leblanc, T.M.**

**Luc Massicotte, M.Sc.**

**Maryse Nichols, T.M.**

**Ross Thuot, T.M.**  
(Jusqu'à juillet 2004)

**Danielle Cousineau, T.M.**  
*Chargée de dossiers  
scientifiques*

## **MANDAT :**

CONCEVOIR, RÉDIGER, VALIDER, CODIFIER ET DIFFUSER DES NORMES DE PRATIQUE ET DES RÈGLES NORMATIVES EN BIOLOGIE MÉDICALE. EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE ET LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL, ÉTABLIR LES BESOINS ET LES PRIORITÉS POUR L'ÉLABORATION ET LA MISE À JOUR DE RÈGLES NORMATIVES. RECUEILLIR TOUTE L'INFORMATION CONCERNANT LES RÈGLES DE PRATIQUE RECONNUES EN TECHNOLOGIE MÉDICALE AFIN DE DEMEURER À LA FINE POINTE DE LA TECHNOLOGIE ET DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES.

Le Comité des normes a tenu deux réunions et onze séances téléphoniques de travail. Il a complété la rédaction, validé et recommandé pour adoption la mise à jour des *Normes de pratique* du technologiste médical. Le Comité a élaboré et adopté une procédure pour le choix d'un membre du Comité des normes. Il a recommandé aux membres du Bureau l'adoption de la norme CAN/CSA – Z902-04, comme norme officielle de banque de sang/médecine transfusionnelle. Il a débuté la révision des règles normatives sur les ponctions veineuses.

Le Sous-Comité en microbiologie a tenu une réunion. Il a effectué la recherche de documentation et a débuté la conception et la rédaction de règles normatives en microbiologie.

Le *Canadian Coalition for Quality in Laboratory Medicine* a été autorisé par l'Ordre à traduire la règle normative « La qualité dans les laboratoires de biologie médicale ». Cet organisme canadien a pour mission de développer et de promouvoir la gestion de la qualité en laboratoire médical, notamment en favorisant la communication et la collaboration entre les organisations membres dans le but de développer et de partager des positions communes.

En 2005-2006, le Comité, en plus de collaborer avec les autres comités et de répondre aux questions des membres, prévoit compléter la mise à jour des règles normatives sur les ponctions veineuses et réviser aussi le carton mémoire sur les prélèvements veineux. Il étudie une nouvelle présentation des normes et règles normatives en format disque compact. Il compte adopter un processus de production et guide de procédure concernant les activités liées à la production des normes. Il prévoit aussi commencer la révision et la mise à jour des règles normatives en hémostase.

Le Sous-Comité en microbiologie poursuit l'élaboration des règles normatives en microbiologie.

**Arleen Jacques, T.M.**

*Présidente*

**Jacqueline Bazinet, T.M.**

**Lucie Genest, T.M.**

**Stéphane Lemire, T.M.**

**Doris Levasseur-Bourbeau, T.M.**

*Secrétaire*

## **MANDAT :**

PLANIFIER ET ORGANISER DES ACTIVITÉS DE MISE À JOUR ET DE DÉVELOPPEMENT EN TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE MÉDICAL, SELON LES BESOINS IDENTIFIÉS DANS LES RÉGIONS ET EN TENANT COMPTE DES EXIGENCES PRÉSENTES ET FUTURES GÉNÉRÉES PAR L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE.

Le Comité a tenu quatre réunions au cours de la dernière année. Cinq journées scientifiques ont été organisées. Des formations de courte durée ont eu lieu et des activités de formation à distance (cours par correspondance) sont maintenant offertes, trois sessions par année.

Dans le cadre de la mise en application des modifications au Code des professions, le Comité a planifié la mise en place de la formation requise pour l'émission d'une attestation permettant l'administration de médicaments et d'autres substances sur ordonnance. Le cours en pharmacologie, offert en partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, a été donné sous le mode traditionnel à deux reprises. En janvier 2004, il a été rendu accessible sur Internet, trois sessions par année. Un total de 275 participants s'y sont inscrits en 2004-2005.

Dans le but de faciliter l'apprentissage du dépistage de la malaria, le Comité a recommandé la distribution du document intitulé « Identification morphologique des parasites de la malaria » à près de 300 laboratoires ciblés. Ce document a été mis à jour par l'INSPQ en janvier 2005. En plus, des ateliers de formation sont disponibles au même endroit.

Il y a eu 414 participants aux activités de développement professionnel de l'Ordre, excluant le congrès annuel qui est aussi une activité de développement et le cours en pharmacologie.

En plus de s'assurer de répondre aux demandes ponctuelles de formation par des groupes de membres et ce, selon la disponibilité des ressources, le Comité a poursuivi ses démarches visant la mise en place d'un « portfolio de formation des membres ».

**MANDAT** : CONCEVOIR, PLANIFIER ET ORGANISER  
LE CONGRÈS ANNUEL LEQUEL EST UNE ACTIVITÉ  
DE FORMATION CONTINUE.

## **Congrès 2004**

Saint-Jean-sur-Richelieu

*Multi-Fonctions,  
Une seule profession!*

### **Comité :**

**Anne-Marie Bouchard, T.M.**

**Patrick Cantin, T.M.**  
*Président*

**Louise Clouâtre, T.M.**

**France Desautels, T.M.**

**Francine Lanciault Lun, T.M.**

**Louise B. Lussier, T.M.**

Le Congrès 2004 a eu lieu du 27 au 29 mai 2004 à l'hôtel Gouverneur Relais à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le programme était constitué de conférences et d'ateliers abordant des sujets autant généraux que scientifiques, d'une exposition de produits, services et informations liés à la profession, d'activités sociales. Finalement, mentionnons que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Cette année, il y a eu une rencontre avant l'assemblée annuelle pendant laquelle le plan directeur de réussite a été communiqué aux membres.

Il y a eu une circulation de plus de 295 personnes.

## **Congrès 2005**

Rimouski

*Au cœur de notre  
profession... La vie*

**Yolaine Hodgson, T.M.**  
*Présidente*

**Andrée Baron, T.M.**

**Lyne Desgagné, T.M.**

**Liette Hachey, T.M.**

**Maureen Jalbert, T.M.**

**Isabelle Rioux, T.M.**

## **Congrès 2006**

Laval

**Doris  
Levasseur-Bourbeau, T.M.**  
*Présidente*

**Arleen Jacques, T.M.**

**Paule Côté, T.M.**

**Stéphane Lemire, T.M.**

**Josée Robert, T.M.**

**Patrick Turcotte, T.M.**



**Jean-Sébastien Bouliane-Boucher, T.M.**

**Roselyne English, T.M.**

**Josée Robert, T.M.**

**Steve Sirois, T.M.**

**Alain Collette, avocat**

**MANDAT :**

CONCEVOIR, PLANIFIER, ORGANISER LES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE L'ORDRE ET AGIR EN TANT QUE GROUPE-RESSOURCE AUPRÈS DES COMITÉS POUR LA PRODUCTION ET LA RÉALISATION DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL ET D'INFORMATION. LE COMITÉ GÈRE LES PUBLICATIONS « SOMMAIRE » ET « SOMMAIRE SCIENTIFIQUE ».

Le comité a tenu trois réunions et a géré certains dossiers en ligne. Il a coordonné les rencontres des étudiants de première année en Technologie d'analyses biomédicales. Un calendrier a été produit et diffusé.

Dans le cadre des travaux de réalisation du plan directeur de réussite, le comité a fait l'inventaire des outils de reconnaissance d'implication au sein de l'Ordre et dans la profession. Il a aussi étudié le projet de créer une reconnaissance de type « Fellow ». Des recommandations ont été faites au Bureau. Il a débuté les travaux de révision des dépliants afin d'intégrer la vision et la mission de la profession.

Il a géré le « Prix Reconnaissance ». La lauréate 2004 est M<sup>me</sup> Hélène Brodeur, T.M. qui exerce au Carrefour Santé du Granit à Lac Mégantic.

**Des dix cégeps qui offraient le programme T.L.M., neuf ont soumis des candidatures pour le « Prix-étudiant en Technologie de laboratoire médical » 2004.**

**Les lauréats sont :**

**Marie-Ève Thibeault, T.M., Cégep de Chicoutimi**

**Jennifer Marsh, T.M., Cégep Dawson**

**Krystel Beaulieu, T.M., Cégep de Rimouski**

**Josée Levasseur, T.M., Cégep de Rosemont**

**Karine Asselin, T.M., Cégep de Sherbrooke**

**Mélanie Tremblay, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe**

**Kim Dextraze, T.M., Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**Patrick Gauthier, T.M., Cégep de Saint-Jérôme**

**Martin Carrier, T.M., Cégep de Sainte-Foy**

**Aux membres de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec**

Nous avons vérifié le bilan de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2005 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada.

*Hélène Allard, comptable agréée inc.*

Comptable agréé

Montréal, le 26 avril 2005

	2005	2004
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations et demandes de permis des membres	819 896	758 679
Récupérations pour services	7 426	9 775
Perfectionnement professionnel	86 634	100 721
Congrès	68 071	17 321
Publicité	5 593	7 650
Intérêts	8 993	10 970
Subvention (note 8)	6 694	-
Communications	1 116	278
	<hr/>	<hr/>
	1 004 423	905 394
	<hr/>	<hr/>
<b>CHARGES</b>		
Admission	8 851	9 375
Inspection professionnelle	61 098	45 614
Syndic et discipline	5 845	3 684
Normes de pratique professionnelle	20 669	26 857
Comité de la formation	671	694
Développement professionnel	66 376	59 867
Congrès	67 340	2 817
Communication	53 817	60 434
Administration	639 798	655 875
Plan directeur	20 429	-
	<hr/>	<hr/>
	944 894	865 217
	<hr/>	<hr/>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS</b>	59 529	40 177
	<hr/>	<hr/>

Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration:

Amortissement des immobilisations	7 799	11 973
Frais de banque	2 343	1 675

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Évolution des actifs nets

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	<b>Non Affectés</b> \$	<b>Investis en Immobilisations</b> \$	<b>TOTAL 2005</b> \$	<b>TOTAL 2004</b> \$
<b>Solde au début</b>	66 985	37 852	104 837	64 660
Excédent (Insuffisance) des produits	77 554	(18 025)	59 529	40 177
Nouvelles immo- bilisations-net	(56 308)	56 308	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<u>88 231</u>	<u>76 135</u>	<u>164 366</u>	<u>104 837</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Bilan au 31 mars 2005

	2005	2004
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	496 987	491 367
Placements (note 3)	227 803	246 812
Débiteurs	20 644	19 121
Frais payés d'avance	23 268	31 840
	<hr/>	<hr/>
	768 702	789 140
<b>IMMOBILISATIONS</b> (notes 4 et 5)	76 135	37 852
	<hr/>	<hr/>
	844 837	826 992
	<hr/>	<hr/>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	150 069	193 528
Revenus reportés	497 346	528 627
Partie à court terme de la dette à long terme (note 5)	11 667	-
	<hr/>	<hr/>
	659 082	722 155
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 5)	21 389	-
	<hr/>	<hr/>
	680 471	722 155
<b>ACTIFS NETS</b>		
Non affectés	88 231	66 985
Investis en immobilisations	76 135	37 852
	<hr/>	<hr/>
	164 366	104 837
	<hr/>	<hr/>
	844 837	826 992
	<hr/>	<hr/>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS

 , administrateur  
 , administrateur

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

Flux de trésorerie

	2005 \$	2004 \$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits	59 529	40 177
Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de mouvements de liquidités:		
Perte(gain) à la réalisation d'immobilisations	10 226	67
Amortissement des immobilisations	7 799	11 973
	<hr/>	<hr/>
<b>Fonds de roulement autogénérés</b>	77 554	52 217
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(67 691)	177 468
	<hr/>	<hr/>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	9 863	229 685
	<hr/>	<hr/>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT</b>		
Titres négociables, échéant après 3 mois	75 000	-
Acquisition d'immobilisations	(56 308)	(10 816)
Nouvelle dette à long terme	35 000	-
Versements sur la dette à long terme	(1 944)	-
	<hr/>	<hr/>
<b>Flux de trésorerie provenant (utilisés) pour les activités d'investissement et de financement</b>	51 748	(10 816)
	<hr/>	<hr/>
<b>AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS</b>	61 611	218 869
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	663 179	444 310
	<hr/>	<hr/>
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE</b> (note 3)	724 790	663 179
	<hr/>	<hr/>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**1. STATUT**

L'Ordre, qui en est un à titre réservé, a été constitué en vertu du Code des professions du Québec. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et les résultats réels peuvent différer des estimations.

**Placements temporaires**

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connue.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	<b>Taux</b>
Équipement informatique	20 %
Mobilier et équipement	10 %
Logiciels	20 %

**Comptabilisation des produits**

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Flux de trésorerie**

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

3. ENCAISSE ET TITRE NÉGOCIABLES

	Coût	Valeur Marchande	Rendement Réel
	\$	\$	
Encaisse	496 987	496 987	
Acceptations bancaire échéant en mai 2005	152 803	152 761	2,30 %
Titres négociables, échéant en juin 2005	75 000	74 718	4,05 %
	<u>724 790</u>	<u>724 466</u>	

4. IMMOBILISATIONS

	2005			2004
	Prix coûtant \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Equipement informatique	37 078	2 656	34 422	12 413
Mobilier et équipement	25 614	7 862	17 752	16 990
Logiciels	32 138	8 177	23 961	8 449
	<u>94 830</u>	<u>18 695</u>	<u>76 135</u>	<u>37 852</u>

**5. DETTE À LONG TERME**

a) La dette à long terme comprend ce qui suit:

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	\$	\$
Emprunt bancaire, taux préférentiel bancaire majoré de 2,65 %, garanti par des immobilisations dont la valeur nette comptable est de 34 422 \$, remboursable par des versements mensuels de capital de 972 \$, échéant en 2008	33 056	-
moins la partie à court terme	11 667	-
	<u>21 389</u>	<u>-</u>

b) Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont de:

<b>2006</b>	<b>11 667 \$</b>
<b>2007</b>	<b>11 667</b>
<b>2008</b>	<b>9 722</b>

**6. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION**

Aux termes de contrats de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement de bureau, l'Ordre s'est engagé à payer les loyers annuels minimaux suivants:

<b>2006</b>	<b>37 013 \$</b>
<b>2007</b>	<b>37 013</b>
<b>2008</b>	<b>9 253</b>
	<u><b>83 279 \$</b></u>

**7. AUTRES ENGAGEMENTS**

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloques sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors de colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques, en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

**8. SUBVENTION**

Au cours de l'exercice l'Ordre a reçu une subvention d'Emploi Québec de 6 694 \$ afin de couvrir les frais de conseillers afin de réaliser un diagnostic visant l'amélioration des principales fonctions de l'Ordre.

**9. FLUX DE TRÉSORERIE**

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	\$	\$
Débiteurs	(1 523)	(4 755)
Frais payés d'avance	8 572	(5 847)
Créditeurs et frais courus	(43 459)	69 683
Revenus reportés	(31 281)	118 387
	<hr/>	<hr/>
	(67 691)	177 468
	<hr/>	<hr/>

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS****Gestion du risque de crédit**

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

**Juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs, des revenus reportés et de la dette à long terme est égale à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

**11. DONNÉES COMPARATIVES**

Certains montants de l'exercice terminé le 31 mars 2004 ont fait l'objet d'un nouveau classement afin d'être conforme à la présentation adoptée en 2005.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

Charges par activité

	2005	2004
	\$	\$
<b>ADMISSION</b>		
Bureau et affranchissement	4 151	7 416
Dépenses de comité	4 700	1 959
	<u>8 851</u>	<u>9 375</u>
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>		
Bureau et affranchissement	1 734	836
Membres du comité	4 802	3 475
Dépenses de réalisation:		
Honoraires des inspecteurs	43 111	20 845
Déplacements et séjours	11 451	20 458
	<u>61 098</u>	<u>45 614</u>
<b>SYNDIC ET DISCIPLINE</b>		
Bureau et affranchissement	98	93
Dépenses de comité	-	3
Honoraires légaux	5 747	3 588
	<u>5 845</u>	<u>3 684</u>
<b>PLAN DIRECTEUR</b>		
Comité	8 015	-
Publication	681	-
Honoraires	7 214	-
Autres	4 519	-
	<u>20 429</u>	<u>-</u>

# Charges par activité

	2005 \$	2004 \$
<b>NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>		
Bureau et affranchissement	635	3 714
Membres du comité	538	2 843
Publications	14 855	18 548
Cotisations	4 641	1 752
	<hr/> 20 669	<hr/> 26 857
<b>COMITÉ DE LA FORMATION</b>		
Bureau et affranchissement	1	13
Membres du comité	670	681
	<hr/> 671	<hr/> 694
<b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>		
Bureau et affranchissement	14 775	9 774
Publications	11 481	18 370
Membres du comité	6 486	2 709
Dépenses de réalisation:		
Honoraires de formation	15 761	15 962
Déplacements et séjours	3 516	3 921
Vidéo, locaux et services	14 168	8 722
Redevances	189	409
	<hr/> 66 376	<hr/> 59 867

# Charges par activité

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
	\$	\$
<b>CONGRÈS</b>		
Bureau et affranchissement	14 619	463
Publications	12 421	400
Membres du comité	1 106	1 954
Dépenses de réalisation:		
Conférenciers	13 158	-
Kiosques	-	-
Repas	18 176	-
Activités sociales	7 860	-
	<u>67 340</u>	<u>2 817</u>
<b>COMMUNICATION</b>		
Bureau et affranchissement	22 266	14 345
Imprimerie	26 834	35 907
Dépenses de comité	1 840	896
Dépenses de réalisation	2 877	9 286
	<u>53 817</u>	<u>60 434</u>

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
	\$	\$
<b>ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	358 196	390 204
Frais de bureau	11 676	12 075
Affranchissement	15 040	12 732
Téléphone	8 682	7 841
Impression	7 569	14 813
Informatique	17 080	10 682
Loyer	42 407	38 384
Location et entretien d'équipement	2 811	2 256
Cotisations	19 920	12 126
Mauvaises créances	1 932	5 463
Déplacements:		
Permanents	3 486	3 620
Bureau des administrateurs	46 682	43 420
Comité administratif	12 428	11 451
Assurances	2 546	2 510
Taxes	18 732	8 649
Entretien	5 553	4 859
Honoraires professionnels	28 216	31 630
Services extérieurs	15 275	6 542
Frais de banque	2 343	1 675
Amortissement	7 799	11 973
Projet spécial - UQTR	-	10 000
Articles corporatifs	45	6 450
Autres	1 154	6 453
Perte (gain) à la réalisation d'immobilisations	10 226	67
	<u>639 798</u>	<u>655 875</u>









Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec  
1150, boul. St-Joseph Est, bureau 300 • Montréal (Québec) H2J 1L5  
☎ (514) 527-9811 ou 1 (800) 567-7763 • ✉ (514) 527-7314  
optmq@qc.alra.com • www.optmq.org

